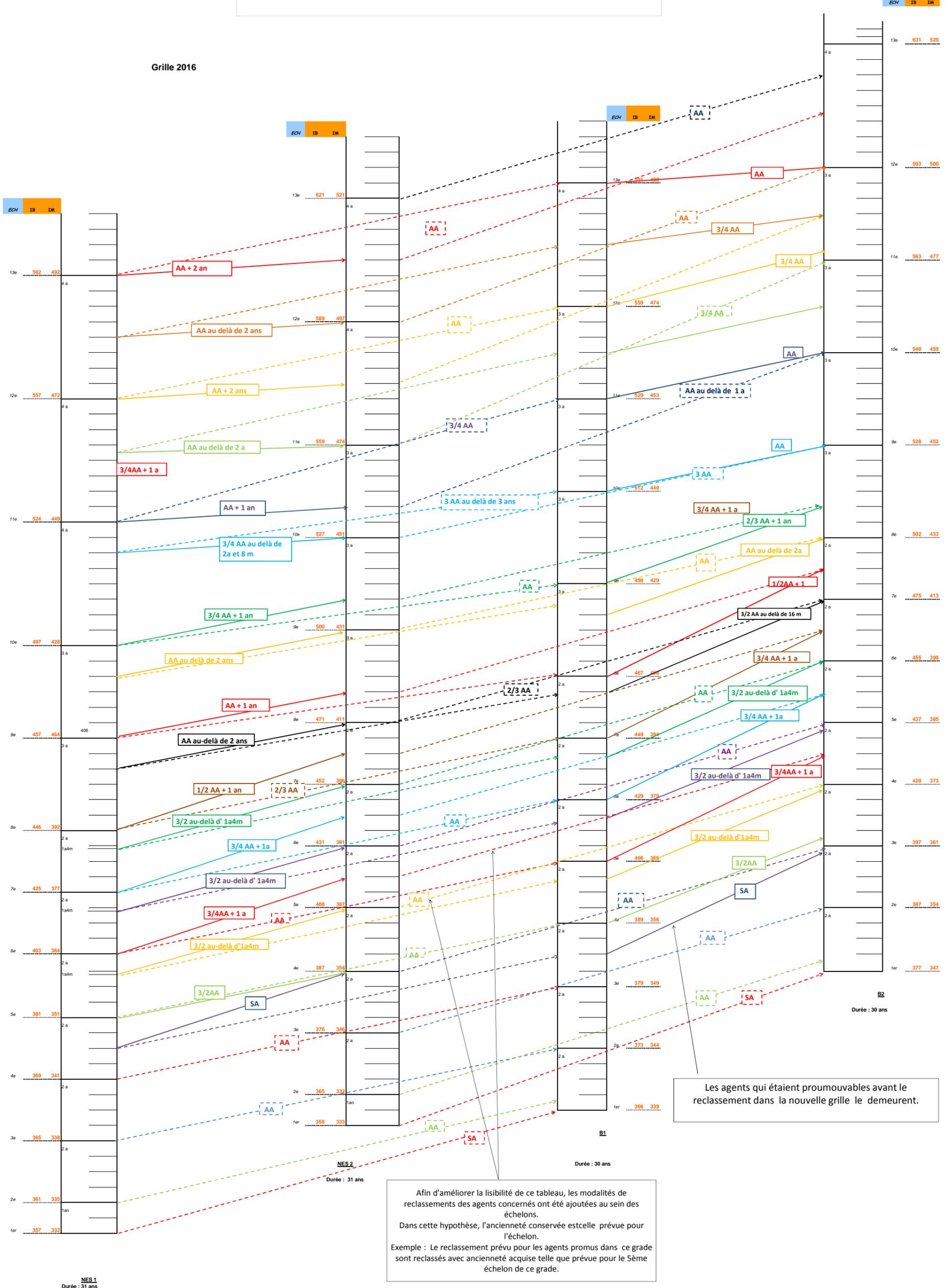


Les indices de la grille 2016 résultent du transfert primes/points (6 points d'IM par échelon).  
 La grille 2017 sera revalorisée en 2018.

Grille 2017



Les agents qui étaient prouvables avant le reclassement dans la nouvelle grille le demeurent.

Afin d'améliorer la lisibilité de ce tableau, les modalités de reclassements des agents concernés ont été ajoutées au sein des échelons.  
 Dans cette hypothèse, l'ancienneté conservée est celle prévue pour l'échelon.  
 Exemple : Le reclassement prévu pour les agents promus dans ce grade sont reclassés avec ancienneté acquise telle que prévue pour le 5ème échelon de ce grade.

NES 1  
 Durée : 31 ans

NES 2  
 Durée : 31 ans

B1  
 Durée : 30 ans

B2  
 Durée : 30 ans